

# Tableau-synthèse

## Reconnaissance des acquis (TDG ET TENS)

Tests destinés aux adultes n'ayant pas terminé leurs études secondaires

### TEST DE DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL (TDG)

### TESTS D'ÉQUIVALENCE DE NIVEAU DE SCOLARITÉ DE 5<sup>E</sup> SECONDAIRE (TENS)

C'EST QUOI  
POURQUOI

- Évaluation des compétences générales nécessaires pour évoluer et réussir adéquatement en formation professionnelle et ensuite au travail;
  - Sert à accéder à un programme de formation professionnelle;
  - Sert aussi à la qualification de la main-d'œuvre de la Commission de la construction du Québec (CCQ).
- Note : Des préalables spécifiques peuvent aussi être exigés dans les deux situations précédemment mentionnées.

- Évaluation composée de 7 tests d'équivalence de niveau de scolarité de 5<sup>e</sup> secondaire;
- Rend admissible à la formation professionnelle de niveau secondaire (DEP) et certaines attestations d'études collégiales (AEC).

RECONNAISSANCE

- Mention sur le relevé des apprentissages du ministère de l'Éducation.

- Mention sur le relevé des apprentissages du ministère de l'Éducation :
- AENS (Attestation d'équivalence de niveau de scolarité de cinquième année du secondaire).
- Attestation reconnue par le marché du travail.

POUR QUI?

Personnes de 18 ans et plus

Personnes de 16 ans et plus au 30 juin

STRUCTURE

100 questions à choix multiples réparties en 5 sous-tests chronométrés :

- Raisonnement mécanique
- Sciences
- Résolution de problèmes
- Compréhension de l'écrit
- Maîtrise de la langue

7 tests :

- Français grammaire
- Français compréhension de texte
- Mathématiques
- Anglais
- Sciences économiques
- Science humaine
- Science nature

CONDITION DE RÉUSSITE

La note de passage est de **45 %**.

Réussir les deux tests de français et trois tests parmi les cinq autres. La note de passage est de **60 %** pour tous les tests.

DURÉE

2 h 30

Le temps maximum pour chaque test est de 90 minutes, sauf le test de mathématiques dont la durée est de 150 minutes. Une période de 6 mois est allouée pour réussir les tests.

FRAIS\*

20 \$ (gratuit si le candidat est inscrit à un programme de la formation professionnelle de la CSMV)

40 \$

REPRISE

Une reprise peut être faite après un an et cela est possible une seule fois.

Possibilité de faire une reprise par test à l'intérieur de 6 mois après le début des tests.  
Les examens de reprise doivent être faits dans la même commission scolaire.

TÉL.

450 670-0730, poste 2127

450 670-3130, poste 2710  
Rencontre d'information obligatoire

\*Selon votre statut, il est possible que d'autres frais s'appliquent.

Document mis à jour le 2 octobre 2020